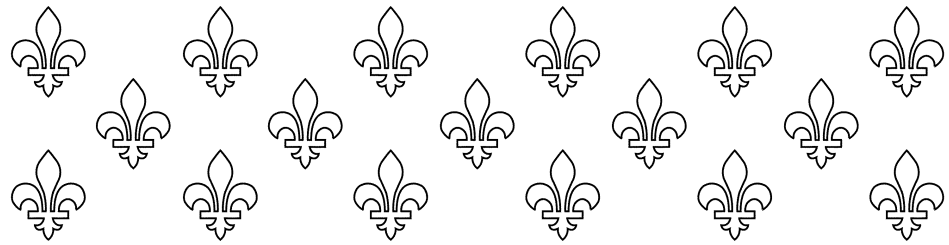

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 6 juin 2013 — N° 62

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration concernant la Médaille de l'Assemblée nationale remise au docteur Robert Boily.

_____

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration concernant la 7e édition de la Journée de la Gaspésie et des Îles.

_____

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant Mme Anik Roussin, enseignante d'Oka, créatrice d'un jeu éducatif en mathématiques.

_____

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'exposition agricole par la Société d'agriculture de Montmagny.

_____

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage au Grand défi Pierre Lavoie.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le 100e anniversaire de la fabrique de la paroisse du Très-Saint-Rédempteur.

_____

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration concernant le Centre C.A.R.M.E.N. et la 7e édition de son Festival de bateaux-dragons.

_____

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 75e anniversaire du Cercle de fermières de Saint-Bruno.

_____

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de féliciter les élèves du volet musique de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à Dorval.

_____

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant l'implication et le dévouement de M. Richard Simard.

_____

À 9 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 17.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 12 concernant le chiffre de 920 millions $ au total en compressions budgétaires évoqué par plusieurs sources médiatiques, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 7 mai 2013 par M. Dubé (Lévis).

(Dépôt n° 794-20130606)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bergman (D'Arcy-McGee), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 4 et 5 juin 2013, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 795-20130606)

Dépôts de pétitions

M. Bonnardel (Granby) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 211 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'intégration du « Défi Nager pour survivre » au programme scolaire des écoles primaires.

(Dépôt n° 796-20130606)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 905 citoyens et citoyennes de la circonscription d'Iberville et du Québec, par Mme Bouillé (Iberville);

(Dépôt n° 797-20130606)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 073 citoyens et citoyennes de la circonscription de Chauveau et du Québec, par M. Deltell (Chauveau).

(Dépôt n° 798-20130606)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fournier, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

_____

À 10 h 29, M. le président suspend les travaux quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 46.

_____

À la demande de M. le président, M. Bachand (Outremont), retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bachand (Outremont) dépose :

Deux communiqués de presse, datés respectivement du 21 décembre 2009 et du 10 avril 2013, transmis par Iamgold Corporation, concernant le projet Westwood au Québec.

(Dépôt n° 799-20130606)

À la demande de M. le président, M. St-Arnaud, ministre de la Justice, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Duchesneau (Saint-Jérôme) retire certains propos non parlementaires à deux reprises.

À la demande de M. le président, Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy (Arthabaska), conjointement avec M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Bolduc (Jean-Talon) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il prenne acte des graves lacunes observées par le Vérificateur général dans le programme de soins à domicile et qu'il y apporte les correctifs nécessaires, dans les meilleurs délais, afin d'assurer des services de qualité aux citoyens les plus vulnérables.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

———————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lelièvre, ministre délégué aux Régions, conjointement avec Mme Charlebois (Soulanges), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin que soit réparé de façon définitive le quai de Percé;

QUE malgré les travaux mineurs effectués cet été, la problématique du quai de Percé demeure entière et que celui-ci est toujours sous la responsabilité du gouvernement fédéral;

Considérant l'importance vitale de ce quai pour l'industrie touristique, il est demandé qu'un plan permettant de régler la problématique du quai de Percé à long terme soit mis en place par le gouvernement fédéral.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Carrière (Chapleau), conjointement avec M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Spénard (Beauce-Nord) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la municipalité qui se tient du 2 au 8 juin 2013 sous le thème « Ensemble pour une communauté en action! »;

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel des municipalités pour le développement, l'occupation et la vitalité des territoires du Québec;

QU'elle félicite les municipalités pour leurs différents efforts de rapprochement auprès de leurs citoyennes et citoyens de par la mise en place d'actions ou d'activités populaires structurantes.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Mme St-Pierre (Acadie) et M. Le Bouyonnec (La Prairie), propose :

QUE l’Assemblée nationale du Québec, à quelques jours de l’élection présidentielle iranienne qu'elle souhaiterait conforme aux pratiques démocratiques, et en solidarité avec les prisonniers d’opinion dans le monde, condamne le massacre de milliers de prisonniers politiques survenu en Iran au cours de l’été 1988.

Du consentement de l’Assemblée, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

_____

Du consentement de l’Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs, conjointement avec M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), M. Marcotte (Portneuf) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la semaine du fleuve Saint-Laurent qui se tiendra du 7 au 15 juin 2013;

QU’elle souligne que cette semaine a pour objectif de sensibiliser les Québécois et les Québécoises sur l’importance environnementale, économique et culturelle du fleuve Saint-Laurent, majestueux joyau national;

QUE l’Assemblée nationale rappelle l’importance historique du Saint-Laurent comme voie de navigation et d’accès au territoire pour les Premières Nations et les fondateurs de la nation québécoise;

QU’elle invite les Québécoises et les Québécois à célébrer cette semaine par des activités familiales sur les rives du grand fleuve au cœur de l’identité du Québec.

Du consentement de l’Assemblée, un débat s’ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata), conjointement avec M. Roy (Bonaventure), M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs) et Mme David (Gouin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne, en ce jeudi 6 juin, la 7e édition de la Journée de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui se déroulera, cette année, sous le thème « Mangeons bleu! »;
>
> QU'elle salue l'initiative de la Commission Jeunesse de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui nous offre l'opportunité, en tant que Gaspésien et Madelinot, de souche, d'adoption, de cœur ou de parenté, d'arborer fièrement ce bleu afin de souligner notre appartenance à cette région au potentiel unique.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi instituant le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et apportant certaines modifications législatives concernant le Gouvernement de la nation crie;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012;

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe.

_____

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission et de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance d'organisme;

— la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée; puis afin de déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission dans le cadre du mandat sur le projet de règles abrogeant la disposition qui prohibe la vente, le service et la consommation de boissons alcooliques à l'intérieur des aires de jeux.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Poirier, première vice-présidente, rend sa décision sur la question posée par le leader de l'opposition officielle à la séance du 4 juin 2013 concernant la réalisation par la Commission des finances publiques du mandat prévu à l'article 292 du Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le mandat prévu à l'article 292 en est un dont la Commission peut se saisir d'elle-même et laisse aux membres de la Commission le soin d'organiser le déroulement des travaux.

Ainsi, la Commission conserve toute latitude pour organiser la mise en œuvre de ce mandat. Il appartient au président de la Commission de convoquer, d'organiser, d'animer au besoin une ou plusieurs séances de travail afin que la Commission se prononce sur l'organisation de ce mandat. Puisque l'article 292 prévoit qu'une séance doit être consacrée au mandat à chaque trimestre et que le trimestre se termine le 30 juin, rien n'indique, à ce moment-ci, que la Commission des finances publiques est dans l'impossibilité de réaliser ce mandat.

Pour ces raisons, la présidence invite tous les membres de la Commission et son président à faire en sorte que le mandat prévu à l'article 292 du Règlement puisse se réaliser et qu'ils prennent tous les moyens afin d'y arriver d'ici la fin du trimestre.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. St-Arnaud, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

_____

À 12 h 59, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

_____

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. St-Arnaud, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, proposant que le projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 5 juin 2013, sur la motion de M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 27 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 27 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 7 juin 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 24, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 7 juin 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON